



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°119

27 septembre 2018

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Réforme de la tarification et offensives (suite)**

L'intersyndicale (AD-PA...) s'est réunie le 10 septembre dernier et souhaite maintenir le mouvement engagé l'an passé.

« *En effet, si l'intersyndicale et l'AD-PA prennent acte du gel (pour 2 ans seulement) de la convergence tarifaire en établissement et de la prise de parole du président de la République, force est de constater qu'au quotidien rien n'a changé dans la plupart des établissements et dans les services d'aide à domicile* », soutiennent-elles (voir le communiqué en intégralité en suivant [ce lien](#)).

Ainsi, les organisations réitèrent leur demande de rencontre avec Emmanuel Macron. Elles invitent de nouveau les personnes âgées, les familles et les professionnels à signer [la carte pétition](#) adressée au chef de l'Etat et à la faire parvenir à l'une des organisations signataires.

- **PLFSS 2019**

Les grandes lignes du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2019 ont été présentées par Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, et Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, le 25 septembre au ministère de l'économie et des finances (voir le dossier de presse [ici](#)). Le projet de loi proprement dit doit être présenté en conseil des ministres début octobre et discuté à l'Assemblée nationale à partir de la mi-octobre.

L'Ondam médico-social progressera de 2,2 % en 2019 par rapport à 2018 (au lieu de + 2,6 % en 2018 par rapport à 2017), ce qui représente 20,8 milliards d'euros de dotations de l'assurance maladie.

Par ailleurs, 130 millions d'euros (M€) seront consacrés au financement de la modernisation des établissements médico sociaux.

Le PLFSS 2019 met en œuvre certaines des mesures annoncées dans la feuille de route pour le grand âge présentée le 30 mai 2018 par Agnès Buzyn.

Le délai de convergence tarifaire sera ainsi réduit de sept à cinq ans afin de permettre aux EHPAD présentant un niveau de financement inférieur à celui du tarif soins cible de bénéficier plus rapidement de moyens complémentaires pour améliorer la qualité des soins. Les EHPAD bénéficieront à ce titre « *de 360 millions d'euros (M€) supplémentaires sur la période 2019-2021 dont 125 M€ dès 2019* » (Quid de la convergence tarifaire dépendance).

En complément, une enveloppe de 18 M€ sera dégagée à nouveau en 2019 pour qu'aucun établissement ne voit ses dotations diminuées (neutralisation de la convergence tarifaire négative).

Enfin :

- 10 M€ seront consacrés (comme en 2018) à la généralisation de la présence d'infirmiers de nuit d'ici à 2020 afin de réduire les hospitalisations en urgence évitables et sécuriser les prises en charge nocturnes ;

- 30 M€ seront alloués en 2019 pour le financement de plans de prévention en EHPAD, pilotés par les ARS ;

- 15 M€ consacrés au développement de l'hébergement temporaire en EHPAD pour les personnes sortant d'hospitalisation.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Démarche prospective du Conseil de la CNSA**

Le Conseil de la CNSA, a affirmé sa volonté de renforcer sa capacité d'orientation pour les missions qui lui incombent :

- Garantir la bonne fin des financements de nos politiques de protection sociale, dans le respect des lois qui les régissent ;

- Apporter au décideur public une contribution prospective, fruit des apports des parties prenantes.

Cette démarche a été confortée lors des rencontres de la CNSA avec les départements. Dans cet esprit et pour la première fois, le Conseil a fait le choix de lier ses chapitres prospectifs pour les trois années qui viennent en retenant comme objet de sa démarche prospective l'enjeu d'une société inclusive, ouverte à tous quels que soient l'âge, la situation de handicap ou de santé. Il propose une méthode d'orientation et d'accompagnement partagée et ascendante de transformation et de transition, construite avec l'ensemble de ses parties prenantes : avec et pour les personnes concernées, les personnes concernées aujourd'hui et demain mais aussi les proches aidants, les professionnels, les associations, les gestionnaires d'établissements, de services, de dispositifs, l'ensemble des parties prenantes publiques ou privées, avec et pour les territoires, portée par les membres du Conseil de la CNSA, leurs partenaires et leurs réseaux.

Pour 2018, [le chapitre prospectif](#) fixe un large cadre en approfondissant les principes et caractéristiques d'une société « inclusive ». Ces travaux seront poursuivis en 2019 et 2020 selon deux axes complémentaires : l'approche domiciliaire et les modalités de financement d'un système de protection sociale inclusif. En illustrant son chapitre par les créations des artistes de l'association ÉgArt, la CNSA apporte une respiration à un texte exigeant et nous invite à une réflexion sur nos représentations : ne rien cacher, ne rien induire.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Une version actualisée de la charte Alzheimer éthique et société**

En amont de la journée mondiale Alzheimer et du débat public sur la prise en charge de la dépendance, l'Espace national de réflexion éthique sur les maladies neuro-évolutives (Eremane) et l'espace éthique Île-de-France publient une actualisation de la charte Alzheimer, éthique et société. Initialement proposée en 2007, elle a déjà été mise à jour en 2011. Cette [nouvelle version](#), ouverte aux maladies apparentées entend faire droit « à un regard et à une attention nouvelle sur les situations de vie communes aux maladies neuro-évolutives », indique Emmanuel Hirsch, directeur de l'espace francilien. « Il y a urgence à mieux comprendre les dimensions humaines et sociales de ces maladies, à mieux définir les stratégies dans le parcours de soin mais tout autant dans le vécu au quotidien. »

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)**

Les CPTS, créées par la loi du 26 janvier 2016, sont l'association de professionnels de santé du premier et du second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, pour une meilleure organisation des parcours des patients. Elles doivent aussi permettre d'améliorer l'exercice des professionnels de santé de ville qu'ils exercent en libéral, sous statut salarié en dehors de l'hôpital, ou sous un statut mixte (libéral et hospitalier). Une CPTS peut mobiliser à l'échelle d'une communauté de communes une cinquantaine de professionnels de santé, qui se réunissent régulièrement pour garantir la prise en charge des soins non programmés sur leur territoire, planifier des actions de dépistage et de vaccination, innover avec un projet de télémédecine dans l'EHPAD local et renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes professionnels. Dans un autre territoire, environ cent trente professionnels s'organisent en communauté pour mieux prendre en charge les personnes âgées et prévenir les hospitalisations, développer les relations ville-hôpital, s'accorder sur l'usage d'outils numériques pour échanger des données sur leurs patients et garantir l'accès à un médecin traitant pour l'ensemble des patients du territoire. Les CPTS ont été créées pour transformer les logiques de prise en charge médicale des patients et des populations. Ainsi, la ministre des solidarités et de la santé a demandé à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) un premier bilan des CPTS. Son [rapport](#), diffusé le 6 septembre, rappelle le contexte de leur création et présente la situation deux ans plus tard, tout en proposant des leviers pour renforcer leur déploiement.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Enquête sur le moral des directeurs d'établissements de santé et de solidarité privés non lucratifs**

Opinionway a réalisé [une enquête](#) auprès de directeurs d'établissements du secteur privé non lucratif pour le compte de la FEHAP, d'AESIO groupe, de la MACIF et de Malakoff Médéric.

Ils expliquent avoir choisi ce secteur parce qu'ils assurent un service d'utilité publique. Toutefois, deux tiers d'entre eux sont inquiets pour l'avenir aussi bien en matière de pérennité des financements que de fixation des tarifs et dotations. Cette enquête a concerné sept cents directeurs d'établissement adhérents de la FEHAP.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Campagne d'information sur les aides et les solutions proposées**

La CNSA lance une campagne d'information sur les aides et les solutions possibles pour faire face à une situation de perte d'autonomie liée à l'âge. Elle relaie ainsi l'information délivrée par le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, dont la mission d'information du grand public représente une mesure phare de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Conduite avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, cette campagne participe de la volonté de promouvoir un meilleur accès aux solutions d'accompagnement portée par la feuille de route en faveur des personnes âgées annoncée par la Ministre en mai dernier.

La campagne s'articule autour :

- d'un programme court « [Ensemble pour l'autonomie](#) » diffusé du 3 au 30 septembre sur France 3 et France 5 (40 diffusions);
- de chroniques radios « On en parle » diffusées sur RTL, France bleu et Nostalgie du 3 au 30 septembre et sur des stations d'outre-mer entre le 7 et le 26 septembre.

- **Une mesure unique de protection judiciaire**

La ministre des solidarités et de la santé et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Anne Caron Déglise, avocate générale à la Cour de cassation a été missionnée par la garde des Sceaux pour réfléchir à une évolution des règles de protection juridique des majeurs.

Le [rapport](#) a été remis le 21 septembre avec pour proposition phare une nouvelle mesure unique de protection judiciaire en lieu et place des trois dispositifs traditionnels que sont la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle.

AGENDA NATIONAL

- **Assises nationales des médecins coordonnateurs et des IDEC - Edition 2018**

Plusieurs originalités pour ces Assises 2018. Tout d'abord, les Assises des Idec et des Médecins Coordonnateurs seront désormais communes. Fini les clivages et les cloisonnements. Les directeurs seront également plus impliqués, histoire de faire le trinôme garant de la qualité en Ehpad.

Une des vraies originalités de ces Assises est que la plupart des tables rondes débiteront à partir de situations pratiques que nous décortiquerons pour aboutir à une réflexion plus globale sur les évolutions du secteur et de la profession. Nous garderons la tonalité participative de cet événement en faisant en sorte de permettre l'intervention de personnalités qui nous aident à ouvrir notre secteur sur des univers inattendus.

Organisées les 15 et 16 octobre 2018 aux Salons de l'Aveyron à Paris

Programme et bulletin d'inscription sur [cette page](#)

Renseignements : Céline GAONACH au 01.40.21.72.11 / celine.gaonach@ehpa.fr

- **5^{es} rencontres scientifiques de la CNSA**

La 5^e édition des rencontres scientifiques de la CNSA aura pour thème « Handicap et perte d'autonomie, mieux mobiliser les savoirs expérientiels ». Elle se tiendra le 17 et 18 octobre à Paris.

Elles permettront de débattre de la place des savoirs d'expérience des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, de ceux de leurs aidants - proches ou professionnels.

Comment diversifier ces expériences et les rendre possibles pour enrichir cette expertise ?

Comment le partage d'une même expérience peut-il devenir une ressource collective ?

Comment les professionnels prennent-ils en compte les savoirs des personnes ou des familles ?

Comment les familles partagent-elles leurs expériences ?

Comment passer d'une pratique éprouvée par expérience à une pratique généralisable ?

Quelle expérience la gouvernance des politiques du handicap et de la perte d'autonomie mobilise-t-elle ?

Ces questions seront au cœur des échanges durant ces 2 jours.

Découvrez le [programme complet](#) et [inscrivez-vous](#) avant le 10 octobre.

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Un parcours de soin spécifique**

Les fractures de l'extrémité supérieure du fémur sont fréquentes chez les personnes âgées (incidence 6 pour 1000 par an). Les complications sont fréquentes, liées avant tout aux comorbidités. Pour empêcher au mieux ces complications, un parcours de soin spécifique sera ouvert au lancement de la clinique La Croix du Sud (23 octobre 2018) à Quint-Fonsegrives. Ce nouveau parcours, inspiré de l'expérience de la Pitié Salpêtrière, est une UPOG : Unité Péri-Opératoire de Gériatrie. L'hospitalisation y est gérée par des gériatres pour des patients de traumatologie.

Ce parcours comprend :

- Un circuit court urgences-bloc-UPOG ;

- Une unité de 10 lits d'UPOG pour les personnes âgées avec comorbidités et fracturées ;

- Un accès au bloc privilégié quotidien pour la chirurgie traumatologique et l'anesthésie.

Les équipes d'orthopédie et de gériatrie espèrent que leurs efforts conjoints permettront la meilleure prise en charge possible.

Un numéro unique pour contacter l'UPOG sera diffusé par la clinique à la rentrée à l'attention des établissements de santé et médecins coordonnateurs.

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter dès à présent le D^r Elodie Vandooren (gériatre) evandooren@capio.fr ou le D^r Julien Rémi (orthopédiste) dr.julienremi@yahoo.fr.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 67 06 56 10

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à
info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».